

REGLEMENT D'EXAMEN DU DIPLOME D'UNIVERSITE

DU d'Etudes judiciaires : Option Avocature

Edition 2016

1-ORGANISATION GENERALE

PRESENTATION

Principalement, l'objectif de ce DU consiste à offrir aux étudiants, une formation intensive leur permettant de se préparer dans de bonnes conditions aux épreuves d'admissibilité et d'admission de l'examen d'accès en Centre Régional de la Profession d'Avocat (CRFPA).

Parallèlement, le DUEJ comporte un dispositif d'évaluation et de sanction des connaissances lequel donne lieu à la délivrance d'un Diplôme Universitaire (DU). Ce DUEJ peut être un atout pour la carrière juridique future du candidat dans le milieu de l'Avocature mais aussi dans un autre milieu juridique.

Les débouchés sont : L'examen d'avocat (Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat, CFPA), collaboration auprès des professions libérales et autres concours administratifs.

1-1-Composition des Enseignements.

La formation du DUEJ option Avocature se concrétise par des entraînements écrits réguliers prenant la forme d'entraînements intensifs et se concrétisant par un galop d'essais en fin d'année. Sont ainsi préparées les épreuves d'admissibilité du CFPA.

Des entraînements oraux sont également mis en place pour la préparation au Grand oral au titre de l'épreuve d'admission du CFPA. L'accent est alors mis sur la méthodologie pour bien préparer l'épreuve du Grand oral laquelle est complétée par une mise en situation de l'étudiant en fin d'année.

Des enseignements complémentaires sont également dispensés afin de contribuer à l'acquisition de connaissances juridiques transversales.

Un stage à caractère facultatif peut être effectué en cabinet d'avocat pour une durée d'1 mois. La réalisation du stage ne donne lieu ni à la rédaction d'un rapport de stage ni à une évaluation. Le but du stage est de favoriser l'immersion de l'étudiant inscrit au DUEJ dans son futur milieu professionnel sous réserve de la réussite aux épreuves du CFPA.

1-2-Dispositions générales.

► ORGANISATION de la FORMATION

→Organisation temporelle

Durée de la formation : 1 an
Rentrée officielle : Début janvier
Début de la formation : Début janvier
Fin de la formation : Fin octobre

→Organisation formelle

Date d'inscription : de début octobre à fin novembre

Frais d'inscription : Ils dépendent du statut du candidat lors de l'inscription.

- 550€ pour les étudiants s'inscrivant pour la 1^{ère} fois au DUEJ ou ayant échoué au DUEJ l'année précédente
- 750€ pour les personnes venant de l'extérieur
- 2880€ pour les PEC

Modalités d'inscription :

Service de la Formation Continue (FC) devenu le Service de la Formation tout au long de la vie (entre l'amphi 500-1 et l'amphi 500-2).

1-3-Conditions d'accès à la formation

Niveau d'études : Etre titulaire d'un Master 1 juridique (ou d'un diplôme équivalent compte tenu des textes en vigueur en matière de VAE ou de VES).

1-4-Admission à une unité d'enseignement.

Contrôle continu

La plupart des enseignements dispensés dans le cadre du DUEJ option Avocature sont évalués par le biais d'un **contrôle continu**. Sont prises en compte les meilleures notes obtenues aux différents entraînements intensifs organisés tout au long de l'année selon le tableau annexé ci-dessous (UE 1 à UE 3).

Dans la perspective de l'épreuve orale, les capacités du candidat donnent également lieu à une évaluation ponctuelle (UE 4).

Les matières complémentaires ne donnent pas lieu à évaluation (UE 5).

1-5-Admission au diplôme.

Le diplôme est obtenu lorsque le candidat obtient la moyenne sur les 4 unités donnant lieu à une évaluation tantôt écrite (UE1 à UE3), tantôt orale (UE4) soit 10/20.

1-6-Sessions

Le DUEJ option Avocature est une formation donnant lieu à la sanction de certaines connaissances laquelle se déroule à l'occasion d'une **session unique**.

1-7-Rattrapage

L'objectif du DUEJ étant de préparer de manière intensive le candidat aux épreuves écrites et orales du CFPA, en cas d'échec au CFPA, le candidat a le **droit de redoubler** même en cas d'obtention du DUEJ pour l'année correspondante.

Cependant, afin de garantir l'efficacité de la nouvelle formation suivie, le candidat ne peut bénéficier ni de la conservation ni de la capitalisation de quelle que note que ce soit. Il doit suivre à nouveau la formation du DUEJ notamment les entraînements intensifs écrits comme oraux (UE1 à UE4). Il est dispensé des matières ne donnant pas lieu à évaluation (UE5).

1-8-Mentions

Pour ce qui intéresse les mentions, le diplôme est délivré avec Mention lorsque le candidat obtient une moyenne située dans l'un des barèmes suivants :

Mention Passable :	de 10/20 inclus à 12/20 exclu
Mention Assez-Bien :	12/20 inclus à 14/20 exclu
Mention Bien :	14/20 inclus à 16/20 exclu
Mention Très Bien :	A partir de 16/20

2 – ASSIDUITE

L'intérêt de la formation du DUEJ se mesurant au niveau des différentes mises en situation, tant écrites qu'orales, le candidat doit se prêter aux différentes mesures qu'elle renferme à savoir :

► L'assiduité aux **entraînements intensifs** est obligatoire afin que le candidat puisse se soumettre aux exercices juridiques demandés et ce tout au long de l'année dans les matières correspondantes (UE 1 à UE3) ;

En cas d'absence à une épreuve tenant lieu d'entraînement intensif, le candidat se verra ajourné ;

► L'assiduité aux **corrigés collectifs** est vivement recommandée. Le candidat pourra ainsi comprendre des erreurs éventuelles, se tenir à jour de l'évolution juridique intéressant la matière et progresser. A cet effet, sous réserve d'émargement, il pourra conserver sa copie pour les matières correspondantes (UE1 à UE3) ;

► L'assiduité au dispositif préparant à l'épreuve du **Grand oral** se conçoit de la manière suivante (UE4) :

-l'assiduité au cours de méthodologie est vivement recommandée afin que le candidat se prépare dans de bonnes conditions à l'épreuve orale de fin d'année ;

-l'assiduité à l'épreuve orale de fin d'année est obligatoire. En cas d'absence, le candidat se verra ajourné ;

► L'assiduité aux **autres enseignements** est également préconisée afin que le candidat complète sa formation (UE5) bien que ces disciplines ne donnent pas lieu à une évaluation des connaissances.

Voir charte des examens de l'UTLN.

3 – MODALITES DE CONTROLE

3-1-Convocations aux épreuves. Programme des épreuves.

La convocation aux différentes épreuves est organisée de manière périodique par le Responsable du DUEJ en partenariat avec le Secrétariat. Le rythme est d'environ 1 entraînement intensif toutes les 5 semaines.

Le programme de révision est donné en début d'année par l'enseignant en charge de la matière. Son contenu est réparti proportionnellement au nombre d'entraînements intensifs organisés au cours de l'année.

3-2-Déroulement des épreuves.

► Lutte contre la fraude

L'objectif étant de préparer efficacement les étudiants aux épreuves écrites et orales du CFPA, un travail personnel est requis. Lors des entraînements, ce travail se concrétise par une composition individuelle exempte de fraude.

L'usage du téléphone portable est interdit pendant les épreuves.

Pour plus d'informations, se reporter à la Charte des examens de l'Université.

► Documents autorisés

Pendant la durée de certaines épreuves comme la note de synthèse (UE1), aucun document n'est autorisé.

En revanche, pour les épreuves pratiques (droit des obligations et procédure) (UE2) ainsi que pour les épreuves de spécialité (UE3), le candidat peut se munir du Code correspondant à l'épreuve présentée sous réserve que celui-ci ne soit pas annoté.

Pour l'épreuve orale du Grand oral (UE4), tout document est à proscrire.

4 – VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS

Les candidats possédant une expérience professionnelle ou personnelle en rapport avec le diplôme, peuvent constituer un dossier de V.A.E ou de V.E.S dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

Décret n° 2002-529 du 16/04/2002 relatif à la Validation des Etudes Supérieures

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 relatif à la Validation des Acquis de l'Expérience

Décret n° 85-906 du 23/08/1985 relatif à la Validation des Acquis Professionnels

La validation obtenue pour un diplôme à recrutement limité autorise le candidat à participer aux entretiens de recrutement.

UFR DE	FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE	
Domaine de formation		
Intitulé du diplôme	DIPLÔME UNIVERSITAIRE CARRIERE JUDICIAIRE OPTION AVOCATURE	
Mention		
Spécialité		
Effectifs du diplôme	62 étudiants 2015 / 2016	
Année du diplôme	2016 / 2017	
Responsables pédagogiques	BOUCHARD Valérie	
Secrétaire pédagogique	PERRON Audrey	
maquette 2016 / 2017		

CODES UE	MATIERES	ECTS	Coef.	MCC	Heures étudiant /
	Une ligne par type de cours (CM, TD, TP) et par enseignant				
	DIPLÔME UNIVERSITAIRE D'ETUDE JUDICIAIRE OPTION AVOCATURE				
C2CUE1NP	UE 1 PREPARATION AUX EPREUVES D'ADMISSIBILITE 1		1		
	Note de synthèse		1	CC	
C2CUE2NP	UE 2 PREPARATION AUX EPREUVES D'ADMISSIBILITE 2		1		
	Droit des obligations		1	CC	
	Procédure administrative		1	CC	
	Procédure civile		1	CC	
	Procédure pénale			CC	
	Procédure pénale			CC	
	Procédure pénale		1	CC	
C2CUE3NP	UE 3 PREPARATION AUX EPREUVES D'ADMISSIBILITE 3		1		
	Droit administratif		1	CC	
	Droit communautaire et européen		1	CC	
	Droit commercial et des affaires		1	CC	
	Droit du travail		1	CC	
	Droit du travail		1	CC	
	Droit familial		1	CC	
	Droit inter privé		1	CC	
	Droit public des activités économiques		1	CC	
	Droit des personnes et de la famille		1	CC	
	Droit fiscal des affaires		1	CC	
	Droit pénal général et spécial		1	CC	
	Procédures collectives et suretés		1	CC	
C2CUE4NP	UE 4 PREPARATION AUX EPREUVES D'ADMI.1 : ENTRAINEMENT AU GRAND ORAL				
	Méthodologie lib fondamentale			Enseignement Suivi	
C2CUE5NP	UE 5 PREPARATION AUX EPREUVES D'ADMI.2: ENTRAINEMENT ORAL				
	Procédure civ exécution			Enseignement Suivi	
	procédure communautaire euro			Enseignement Suivi	
	Compta privé			Enseignement Suivi	
	Finances pub			Enseignement Suivi	

Total heures semestre 1 / étudiants		HETD sem1	
Total heures semestre 2 / étudiants		HETD sem2	
s/total heures année / étudiants		HETD s/Total	
Total heures année / étudiants		HETD TOTAL	(420) 367,5